



CHARTRE DE PARTENARIAT SUR LA SECURITE ROUTIERE

Conclue entre

L'Etat,
Représenté par Monsieur Michel Camux, Préfet de la Sarthe,

Et

L'Association amicale des maires et adjoints de la Sarthe
Monsieur Roland du Luart, Président

Contexte et objet de la charte

La présente charte s'inscrit dans le cadre de la charte nationale de partenariat sur la sécurité routière signée le 22 novembre 2005 par le ministre des Transports et de l'Équipement et le Président de l'association des maires de France.

L'Etat est chargé de la définition et de l'animation de la politique de sécurité routière.

La politique locale en matière de lutte contre l'insécurité routière est conduite par le Préfet de la Sarthe, assisté par un coordinateur et son équipe, au sein de la direction départementale de l'Équipement.

L'Etat doit rechercher au plan local l'implication de tous les acteurs, dont notamment les collectivités locales.

Les communes sarthoises se sont engagées de longue date pour lutter contre l'insécurité routière par la réalisation d'aménagements visant principalement à la réduction des vitesses et à la protection des usagers, mais aussi par la promotion de messages de sensibilisation et de prévention des conduites à risques.

En effet, les élus, les organismes communaux et intercommunaux interviennent sur des champs de compétences très larges qui permettent une prise en compte de la sécurité routière, notamment :

- l'infrastructure routière
- l'aménagement de la voirie et la signalisation
- la réglementation, le pouvoir de police
- l'urbanisme et l'organisation des transports
- l'éducation routière des enfants en lien avec l'école et l'organisation des activités péri-scolaire
- l'information des citoyens
- l'action en faveur des agents territoriaux

L'Association Amicale des Maires et adjoints est donc un partenaire privilégié de la politique publique de sécurité routière et agit aux côtés de l'Etat pour la diminution du nombre d'accidents et de la mortalité sur les routes du département.

La coopération de l'association amicale des maires et adjoints de la Sarthe et de l'Etat au titre de la lutte contre l'insécurité routière est déjà établie par la signature commune du document général d'orientations (DGO) pour la lutte contre l'insécurité routière sur la période 2004-2008.

Le DGO constitue le cadre de la démarche partenariale où l'Etat et ses partenaires, particulièrement les collectivités locales, définissent et affichent les axes prioritaires de la politique de sécurité routière ainsi que l'orientation des actions locales à mener.

Les enjeux prioritaires définis dans notre département à partir d'un diagnostic partagé des différents partenaires sont :

- les jeunes
- les deux roues motorisées
- les obstacles

L'association est également représentée au comité de pilotage du plan départemental d'actions pour la sécurité routière (PDASR), qui statue notamment sur les aides financières délivrées aux projets d'action présentés.

L'objet de la présente charte est d'informer et de sensibiliser les maires en vue de développer des actions de sécurité routière dans le cadre des champs de compétences des communes et des orientations retenues dans le département de la Sarthe.

Cette charte constitue une formalisation d'engagements réciproques entre l'Etat et l'association amicale des maires et adjoints de la Sarthe afin de mutualiser leurs moyens d'action et d'affirmer la mobilisation des collectivités.

Les engagements

L'Etat, représenté par le Préfet de la Sarthe, s'engage à

- Informer l'association amicale des maires et adjoints de la Sarthe sur la politique de sécurité routière (relevés de décisions des comités interministériels de la sécurité routière, grandes campagnes de communication, communiqués de presse, lettre d'information électronique « Cap sécurité routière »...),
- organiser à partir de 2007 des sessions de formation à la sécurité routière à l'attention des référents territoriaux « correspondants sécurité routière » désignés par les collectivités,
- animer le réseau de ces référents en s'appuyant sur les unités territoriales de l'Equipement,
- constituer au sein de la DDE un centre de ressources documentaires et de supports de communication, préfigurateur d'une maison de la sécurité routière, et faire connaître l'ensemble des outils disponibles pour mener des actions de sécurité routière,
- étudier chaque année l'accidentalité en agglomération et proposer aux communes qui connaissent une problématique particulière un diagnostic de sécurité routière, dans le cadre de la mission d'ingénierie d'appui territorial exercée par la DDE.

L'association amicale des maires et adjoints de la Sarthe, s'engage vis à vis des maires à :

- développer l'information sur la politique de sécurité routière et de ses grands enjeux (diffusion électronique des relevés de décisions des comités interministériels de la sécurité routière, des grandes campagnes de communication, communiqués de presse, de la lettre d'information « Cap sécurité routière », articles dans les supports de communication interne de l'association...),
- relayer la connaissance sur les outils de communication à disposition des collectivités,
- inciter dans chaque commune et dans chaque communauté de communes à la nomination d'élus « référent sécurité routière » qui seront les interlocuteurs privilégiés de la Préfecture de la Sarthe,
- inciter les maires à apporter leur contribution à la promotion de la semaine nationale de la sécurité routière,
- inciter les maires à engager des actions de sécurité routière relevant des enjeux du département et s'intégrant dans le cadre du plan départemental d'actions pour la sécurité routière (PDASR),
- inviter les maires à informer sur le risque « alcool » au volant, lors des fêtes municipales, ou lors des événements privés organisés dans les locaux municipaux dans le cadre de contrats de location..

La présente charte engage les parties pour une période de trois ans à compter du jour de la signature.

L'Etat et l'association amicale des maires et adjoints de la Sarthe procéderont à une évaluation annuelle des actions menées.

Fait à La Ferté Bernard, le 21 octobre 2006

Le Préfet de la Sarthe

Michel CAMUX

**Le Président de l'association
amicale des maires et adjoints de la
Sarthe**

Roland du LUART